

Master of Arts / Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé (MAES)

Guide de la formation pratique (année 1, année 2 et année 3)

à l'usage des étudiant·e·s, des praticien·ne·s formateur·trice·s et des enseignant·e·s HEP référent·e·s de pratique

Année académique 2023–2024
Volées MAES 21-22-23

Table des matières

| | | |
|-------|--|----|
| 1. | LA FORMATION PRATIQUE : INFORMATIONS GÉNÉRALES (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année) | 5 |
| 1.1 | Objectifs de la formation pratique..... | 5 |
| 1.2 | La formation pratique dans le plan d'études..... | 5 |
| 1.3 | Présence de l'étudiant·e | 6 |
| 2. | LE STAGE PRINCIPAL (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année)..... | 6 |
| 2.1 | Stage en responsabilité partagée ou en responsabilité indemnisé (A/A+)..... | 7 |
| 2.2 | Stage en emploi (B) | 7 |
| 2.3 | Contrat de stage (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année)..... | 8 |
| 2.4 | Accompagnement de la pratique grâce aux échelles descriptives | 8 |
| 2.5 | Visites de stage (1 ^{re} , 2 ^e année) | 8 |
| 2.6 | Signalement de difficultés en stage..... | 9 |
| 2.7 | Bilan intermédiaire (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année)..... | 9 |
| 2.8 | Certification de la formation pratique (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année)..... | 9 |
| 2.8.1 | Dossier de certification (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année) | 10 |
| 2.8.2 | Communication des résultats..... | 11 |
| 2.8.3 | Stage de remédiation..... | 11 |
| 3. | LES STAGES D'OBSERVATION (1 ^{re} , 2 ^e année)..... | 11 |
| 3.1 | Modalités de réalisation (1 ^{re} , 2 ^e année) | 11 |
| 3.2 | Validation (1 ^{re} , 2 ^e année) | 12 |
| 4. | LES SÉMINAIRES D'INTÉGRATION (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année)..... | 12 |
| 4.1 | Validation | 13 |
| 4.2 | Module MAES1PRA « Démarche de planification en enseignement spécialisé » 13 | |
| 5. | ANNEXES (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année) | 14 |
| | ANNEXE 1 : Contrat de stage (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année)..... | 15 |
| | ANNEXE 2 : Document de suivi du stage à l'intention des étudiant·e-s, PraFos et RP | 17 |
| | ANNEXE 3 : Rapport de visite (1 ^{re} , 2 ^e année)..... | 19 |
| | ANNEXE 4 : Certification de la pratique annuelle | 20 |
| | (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année)..... | 20 |
| | ANNEXE 5 : Dossier de certification (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année)..... | 22 |
| | ANNEXE 6 : Projet de stages d'observation (1 ^{re} , 2 ^e année)..... | 25 |
| | ANNEXE 7 : Document de validation des stages | 26 |

| | |
|--|----|
| d'observation | 26 |
| ANNEXE 8 : Demande d'autorisation de filmer | 27 |
| ANNEXE 9 : Synthèse des travaux et des certifications | 28 |
| (1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e année) | 28 |
| ANNEXE 10 : Liste des RP (année académique 2023-2024) | 33 |
| ANNEXE 11 : Dates des séminaires d'intégration..... | 34 |
| (Année académique 2023-2024) | 34 |



1. LA FORMATION PRATIQUE : INFORMATIONS GÉNÉRALES (1^{re}, 2^e, 3^e année)

1.1 Objectifs de la formation pratique

Par l'observation et l'expérimentation des pratiques de l'enseignement auprès des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, les objectifs de la formation pratique visent l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de la profession dans des contextes variés, de l'école régulière à l'école spécialisée.

"Agir en situation" est une composante essentielle du processus de formation dans une perspective de formation en alternance, liant théorie et pratique. Il s'agit de prendre appui sur les savoirs pratiques déjà acquis pour, progressivement, enrichir le savoir-faire et le savoir-être, en particulier dans les domaines suivants (CDIP, 4.2.2.2, art. 3) :

- utilisation de procédures d'évaluation diagnostique différenciées et de méthodes d'observation, orientées sur l'enfant et son environnement,
- élaboration, réalisation et évaluation de situations d'apprentissage et de projets pédagogiques individualisés,
- intégration et participation de l'environnement familial, scolaire et social,
- évaluation de l'efficacité de l'activité professionnelle par des méthodes explicites,
- pratique réflexive relative aux compétences personnelles, sociales et professionnelles.

1.2 La formation pratique dans le plan d'études

La formation pratique comprend des modules de stages (MAES 12STA, 34STA et 536) articulés avec des séminaires d'intégration (MAES 1-2INT/3-4INT/502.5/6) et le module « Démarche de planification en ES » (MAESIPRA). Elle représente près de 20% du total des crédits ECTS du diplôme.

| | | Semestres 1 et 2 ECTS | Semestres 3 et 4 ECTS | Semestres 5 et 6 ECTS | TOTAL ECTS |
|--|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---------------|
| Stages | | | | | |
| 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année | Module MAES 12STA – UF 12STA.1 et 2 Stage en responsabilité partagée/ en emploi et stages d'observation | 6 | | | 6 |
| | Module MAES 34STA – UF 34STA.1 et 2 Stage en responsabilité partagée/ en emploi et stages d'observation | | 6 | | 6 |
| | Module MAES 536 – UF 536.1 Stage en responsabilité partagée/ indemnisé/ en emploi | | | 5 | 5 |
| | | | | | 17 |

| | | Semestres 1 et 2 ECTS | Semestres 3 et 4 ECTS | Semestres 5 et 6 ECTS | TOTAL ECTS |
|---|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---------------|
| Séminaires d'intégration | | | | | |
| Module MAES 1-2INT/3-4INT/502 - UF 502.5 à 502.6 | | 2 | 2 | 2 | 6 |
| Démarche de planification en ES | | | | | |
| Module 1PRA | | 1 | | | 1 |

Les stages sont accompagnés par des praticien·ne·s formateur·trice·s (ci-après : PraFo) actif·ve·s dans les structures de l'enseignement spécialisé¹ et par des enseignant·e·s de la Haute école pédagogique, référent·e·s de pratique (ci-après : RP), qui contribuent au lien entre la HEP et le terrain professionnel, notamment lors de visites. Les RP animent les séminaires d'intégration.

1.3 Présence de l'étudiant·e

Les stages et les séminaires d'intégration font partie des activités de formation pour lesquelles la **présence de l'étudiant·e est obligatoire** (art. 86 RLEHP et 17 RMES). Celui·celle-ci doit être disponible **tant pour les heures d'enseignement**, les échanges avec le·la PraFo ou d'autres professionnel·le· de l'enseignement, **que pour l'ensemble des séminaires d'intégration**. L'étudiant·e qui ne satisfait pas à cette exigence encourt l'échec.

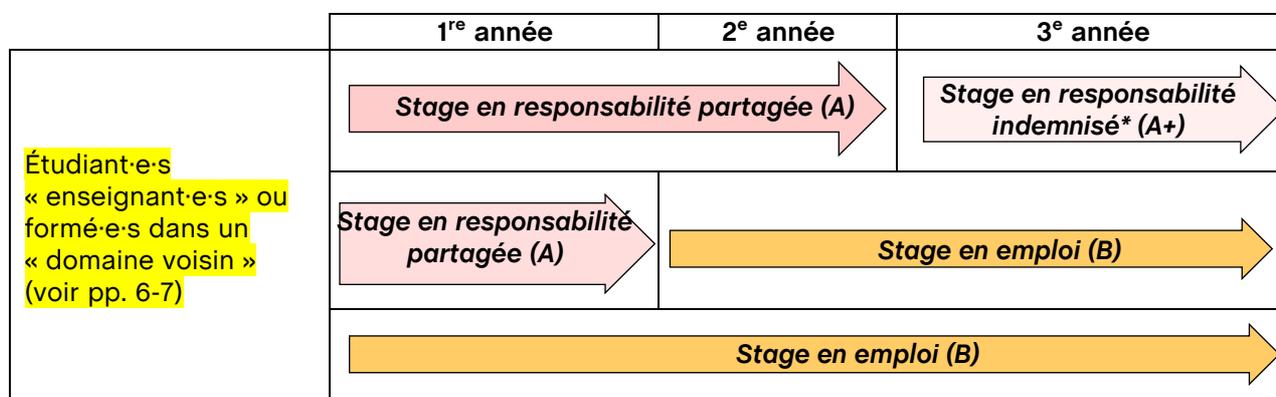
Absence aux stages :

- en cas d'absence ou de retard lors d'un stage en emploi, les dispositions usuelles propres à l'employeur s'appliquent,
- en cas d'absence ou de retard lors d'un stage en responsabilité partagée ou d'un stage d'observation, les partenaires concernés sont informés dès que possible,
- lorsqu'une absence dépasse une durée de trois jours, l'étudiant·e remet un certificat médical au Service académique dans les cinq jours,
- une absence doit être compensée, avec l'accord et selon les disponibilités du·de la PraFo,
- le·la PraFo est tenu·e d'informer immédiatement le Centre de soutien à la formation pratique en établissement (CefopÉ) en cas d'absence injustifiée, non excusée ou non compensée de l'étudiant·e.

Absence aux séminaires d'intégration : voir point 4.1

2. LE STAGE PRINCIPAL (1^{re}, 2^e, 3^e année)

La formation pratique se compose d'un stage principal, dans l'une des modalités suivantes :



* Au semestre 6 de formation, le stage en responsabilité partagée se transforme en stage en responsabilité indemnisé

- **Stage en emploi (stage B) :** accompagnement de la pratique professionnelle par un·e PraFo, pour l'étudiant·e ayant un emploi dans l'enseignement spécialisé.
- **Stage en responsabilité partagée (stage A) :** chez un·e PraFo pour l'étudiant·e sans emploi dans l'enseignement spécialisé.
En 3^e année, le stage en responsabilité partagée se transforme, **au dernier semestre**, en **stage en responsabilité indemnisé (stage A+)** : davantage de responsabilités sont confiées à l'étudiant·e.

En année 1 de formation, les étudiant·e·s réalisent un stage en responsabilité partagée (stage

¹ En principe, le stage principal doit être effectué dans le canton de Vaud. Exceptionnellement, certains stages extra cantonaux peuvent être envisagés s'il n'y a pas assez de PraFos dans le canton de Vaud.

A). Pour réaliser un stage en emploi (stage B) en année 1, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Les titulaires d'un diplôme d'enseignement feront valoir une expérience dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé d'une année au moins (taux d'activité cumulé de 80%).
- Les titulaires d'un diplôme dans un domaine d'études voisin feront valoir deux ans d'expérience en tant qu'enseignant-e spécialisé-e (taux d'activité cumulé de 150%), avec au maximum un changement d'employeur.

La demande sera adressée au service académique (etudiants-ps@hepl.ch) avant le 5 juin.

Le passage en stage B à la fin de la 1^{ère} ou 2^e année est possible pour autant que le-la PraFo n'ait pas signalé de difficultés. Si des difficultés ont été signalées, le CefopÉ se réserve le droit d'attendre la certification pour valider le stage B.

Tous les étudiant-e-s changent de PraFo entre la 1^{ère} et la 2^e année. En principe, l'étudiant-e en stage B reste avec le-la même PraFo en 2^e et 3^e année. Les étudiant-e-s en stage A changent chaque année de PraFo.

Dès que possible, mais au plus tard le 30 septembre, les étudiant-e-s sont tenus d'indiquer leurs horaires de stage dans l'espace prévu sur IS-Academia. Si les horaires de stage changent au 2^e semestre, ceux-ci doivent être adaptés dans IS-Academia.

2.1 Stage en responsabilité partagée ou en responsabilité indemnisé (A/A+)

L'étudiant-e accomplit sa formation pratique à raison d'une matinée par semaine au minimum, durant les 3 années de formation (six semestres). Il-elle est tenu-e de changer de lieu de stage ainsi que de PraFo chaque année afin de développer ses compétences dans différents domaines de l'enseignement spécialisé (institution spécialisée, classe régulière...). Chaque année, le stage doit avoir démarré *au plus tard* la semaine de reprise des cours HEP. Les périodes de stage se répartissent de manière régulière, au moins jusqu'au 15 décembre au semestre d'automne et au moins jusqu'au 31 mai au semestre de printemps. L'interruption du stage ne peut excéder deux semaines.

En cas d'absence du-de la PraFo sur un jour de stage, ce-cette dernière organise le travail de l'étudiant-e durant son remplacement afin que le stage de l'étudiant-e ne soit pas interrompu. Si l'absence du-de la PraFo se prolonge (au-delà d'une semaine), il-elle est tenu-e d'informer le CefopÉ (stages@hepl.ch).

| | | |
|----------------------------------|--|---|
| Stage en responsabilité partagée | Temps de stage de l'étudiant-e, en présence des élèves | • 36 matinées* au minimum par année scolaire, soit un volume minimal de 140 périodes (en principe 70 par semestre) |
| | Temps d'échange entre étudiant-e et PraFo hors du temps de présence des élèves | • 4 périodes pour le contrat et le bilan • 36 périodes au minimum, soit 1 période par matinée de stage |

* par « matinée », on entend au moins 4 périodes : au moins 48 périodes sur les 70 du semestre sont effectuées sur des matinées.

La planification générale du stage annuel est jointe au contrat de stage (ANNEXE 1) (voir point 2.3).

2.2 Stage en emploi (B)

Le stage en emploi correspond à un engagement en enseignement spécialisé annuel minimal d'en principe 20% (6 périodes) et maximal de 50%. Si l'engagement dépasse 50%, un étalement des études doit être envisagé. De façon à répondre aux exigences CDIP, il est attendu que le-la PraFo et l'étudiant-e exercent, dans la mesure du possible, dans des milieux différents. La HEP attend que l'étudiant-e change de PraFo au moins une fois au cours de sa formation afin de se former dans des domaines différents de l'enseignement spécialisé. Chaque année, le stage doit avoir démarré *au plus*

tard la semaine de reprise des cours HEP. Les périodes de stage/visite se répartissent de manière régulière, entre septembre et janvier, au semestre d'automne, et entre février et juillet, au semestre de printemps. Les visites chez le-la PraFo ne relèvent pas seulement de la simple observation mais exigent une certaine implication, progressive si nécessaire, de l'étudiant-e.

Les visites du-de la PraFo doivent être réparties sur l'année afin de permettre une vision d'ensemble de la stabilité et de la progression des compétences. Toutes les visites du-de la PraFo doivent être terminées avant la co-certification qui a lieu entre avril et juin selon les années (voir point 2.8). Elles doivent également toutes être notifiées sur IS-Academia.

| | | |
|-----------------|--|---|
| Stage en emploi | Temps de stage de l'étudiant-e, en présence des élèves, dans son contexte de travail | • 36 journées* au minimum par année scolaire |
| | Visite de l'étudiant-e dans le contexte de travail du-de la PraFo et en présence des élèves (co-enseignement,...). | • au moins 3 matinées** chaque semestre |
| | Visite du-de la PraFo à l'étudiant-e, en présence des élèves | • au moins 3 visites chaque semestre (idéalement 3 matinées) |
| | Temps d'échange entre étudiant-e et PraFo hors du temps de présence des élèves | • 4 périodes pour le contrat et le bilan • 1 période au minimum par matinée de stage ou par visite |

* par « journée », on entend au moins 6 périodes.

** par « matinée », on entend au moins 4 périodes.

2.3 Contrat de stage (1^{re}, 2^e, 3^e année)

Au début de chaque année académique, l'étudiant-e et le-la PraFo établissent un contrat (ANNEXE 1) dont les buts sont de définir les objectifs de stage de l'étudiant-e et les attentes des deux parties, ainsi que de préciser les grandes lignes de l'organisation (planning, horaire, tâches particulières...). Dans le cadre des stages A, PraFo et étudiant-e définissent ensemble les leçons pour lesquelles l'étudiant-e assumera l'enseignement. L'étudiant-e envoie au ou à la PraFo une planification détaillée pour chaque leçon enseignée au plus tard 2 jours ouvrables avant. Le contrat de stage est déposé par l'étudiant-e, au plus tard le 1^{er} octobre de chaque année, sur IS-Academia. Il peut être modifié durant l'année en cas de redéfinition des objectifs de formation. Dans ce cas, un « avenant » au contrat de stage est rédigé et déposé sur IS-Academia afin que tous les partenaires puissent en prendre connaissance. Les objectifs de formation sont ajustés au début de chaque année académique.

2.4 Accompagnement de la pratique grâce aux échelles descriptives

Les échelles descriptives formulent des balises exprimant les attentes à l'égard du développement des compétences des étudiant-e-s et aident les partenaires effectuant des visites à évaluer la pratique professionnelle. Elles sont utilisées sur le terrain et dans les séminaires d'intégration. Les informations concernant les échelles descriptives se trouvent dans le document « Échelles descriptives » et le document de suivi du stage à l'intention des étudiant-e-s, PraFos, RP se trouve en annexe du présent Guide de la formation pratique (ANNEXE 2). Cette annexe permet de regrouper des notes, des remarques, tout au long de l'année. Elle peut être utilisée par l'étudiant-e, le-la RP et le-la PraFo.

Une évaluation formative est assurée par le-la PraFo qui accompagne l'étudiant-e en stage. Elle se déroule en particulier lors d'entretiens planifiés à un rythme régulier fixé dans le contrat de stage. Elle est également assurée par le-la RP lors d'entretiens (tripartites ou non), de visites et à partir des travaux réalisés dans le cadre du séminaire d'intégration.

2.5 Visites de stage (1^{re}, 2^e année)

Au cours de la 1^{re} et de la 2^e année de formation, le-la RP organise une visite sur le lieu de stage principal de l'étudiant-e avec le-la PraFo. Cette visite est inscrite sur IS-Academia. Celle-ci dure, en principe, 2 périodes en 1^{re} année et 1 période en 2^e année, et elle est organisée entre les mois de novembre et mars. Elle est suivie d'un échange de 1 à 2 périodes avec l'étudiant-e et le-la PraFo.

Afin de permettre l'organisation de la visite, l'étudiant·e s'assure que le·la PraFo et le·la RP disposent de toutes les informations concernant cette dernière (lieu, horaire, accès à l'établissement...).

Dans la semaine qui précède la visite (au plus tard 2 jours ouvrables avant), l'étudiant·e envoie au·à la PraFo et au·à la RP, une planification de la leçon (environ 1 à 2 pages) qui présente une brève description du contexte de stage, des élèves et qui précise le projet dans lequel elle s'inscrit, les objectifs, les tâches ou les activités prévues ainsi qu'une analyse a priori et le dispositif d'évaluation. Le·la RP et le·la PraFo observent et évaluent la pratique de l'étudiant·e.

Lors de la visite, le·la PraFo et le·la RP évaluent les compétences de l'étudiant·e, **en lien avec les échelles descriptives**, outil central dans l'analyse de la pratique : ces traces permettront de mettre en évidence, lors de la co-certification, la progression réalisée depuis la visite. Si, lors de la visite de stage, des difficultés importantes sont constatées, une deuxième visite (ou une séquence filmée) est planifiée.

À la suite de la visite, un échange tripartite permet d'analyser la ou les leçons. Ensuite, l'étudiant·e élabore une réflexion écrite (« Rapport de visite », ANNEXE 3). Le contenu de ce rapport est discuté et négocié avec le·la RP et le·la PraFo. Le document doit être remis par l'étudiant·e au·à la RP et au·à la PraFo environ trois semaines après la visite. Ils·elles peuvent y ajouter leurs propres commentaires. Dans un délai de 6 semaines après la visite, l'étudiant·e dépose le rapport final sur IS-Academia. Une visite supplémentaire peut être demandée par l'étudiant·e, le·la RP ou le·la PraFo.

2.6 Signalement de difficultés en stage

Le·la RP est à disposition lorsque les partenaires ont besoin d'échanger à propos de la pratique professionnelle de l'étudiant·e. En tout temps, mais dans la mesure du possible d'ici au 31 mars, le·la PraFo peut signaler des difficultés en stage au·à la RP. En cas de difficultés d'ordre organisationnel, pédagogique ou relationnel, l'étudiant·e, le·la PraFo ou la direction de la structure dans laquelle l'étudiant·e accomplit sa formation pratique contacte prioritairement le ou la RP et le CefopÉ.

Le signalement peut amener à l'organisation d'une conférence intermédiaire réunissant les différents acteur·trice·s de la formation pratique (étudiant·e, PraFo, RP, CefopÉ, SACAD **et Direction de l'établissement dans le cas d'un stage B**). Cette conférence peut être demandée par l'étudiant·e en écrivant à etudiants-ps@hepl.ch, par le·la RP ou par le·la PraFo en écrivant à stages@hepl.ch. Cette réunion vise à mettre en évidence les difficultés rencontrées par l'étudiant·e et à déterminer les améliorations attendues et/ou les dispositifs d'accompagnement à envisager.

2.7 Bilan intermédiaire (1^{re}, 2^e, 3^e année)

Au plus tard le 31 janvier (ou le 30 juin si l'étudiant·e a débuté son stage pratique au semestre 2 de l'année en cours), le·la PraFo complète un bilan intermédiaire, sur IS-Academia, concernant la pratique de l'étudiant·e, en lien avec les échelles descriptives. Des précisions relatives aux descripteurs de chacune des échelles figurent dans le document « Échelles descriptives ».

Toutes les échelles descriptives qui sont certifiées en fin d'année doivent donc être évaluées lors du bilan intermédiaire de janvier : le·la PraFo note ses commentaires et donne une note indicative à chaque échelle. Ce bilan, à visée formative, offre à l'étudiant·e un point de situation par rapport aux exigences de fin d'année. Il sert également à planifier les objectifs de formation pour le prochain semestre et à informer des éventuelles difficultés rencontrées.

2.8 Certification de la formation pratique (1^{re}, 2^e, 3^e année)

L'évaluation certificative s'effectue conjointement par le·la PraFo et le·la RP qui confrontent ainsi leurs avis². Elle se base sur deux éléments : l'évaluation continue annuelle, ainsi que l'observation d'une leçon (réalisée au semestre 2 de l'année en cours) accompagnée d'une documentation spécifique pour chaque année de formation.

² Afin de faciliter le travail de co-certification, l'ANNEXE 4 peut être utilisée.

L'évaluation continue annuelle

La certification repose tout d'abord sur les différentes observations (bilan intermédiaire, prise de notes des partenaires, entretiens...) réalisées tout au long de l'année, en lien avec les échelles descriptives, ainsi que les réflexions en lien avec certains documents (planifications, projets pédagogiques...). Ces observations sont essentiellement faites par le-la PraFo durant les visites, mais également par le-la RP (visite, échanges, séminaires d'intégration, travaux rendus).

L'observation d'une leçon et la documentation écrite s'y référant

À la fin de chaque année (en avril ou mai), les étudiant-e-s remettent à leur RP une vidéo d'une leçon (représentative de leur pratique et réalisée durant le semestre 2 de l'année en cours) ainsi que d'une documentation écrite s'y référant (voir point 2.8.1).

Pour pouvoir déposer le dossier de certification, les conditions suivantes doivent être respectées :

- la visite a eu lieu et le-la RP et le-la PraFo ont observé la(les) leçon(s)
- le rapport de visite satisfait aux exigences. Le-la RP se réserve le droit de demander un complément.

2.8.1 Dossier de certification (1re, 2e, 3e année)

La certification annuelle porte sur des échelles ciblées (en rouge et en bleu). En rouge, il s'agit des échelles certifiées l'année en cours. Les échelles notées en bleu sont non seulement certifiées, mais font également l'objet d'une autoévaluation argumentée écrite de la part de l'étudiant-e. Les échelles E6 (projet de l'élève) et E7 (collaboration) sont certifiées principalement par le-la PraFo. L'échelle 9 est certifiée en 2^e et en 3^e année. Toutefois, un échec à cette échelle en 2^e année n'entraîne pas de conséquence sur la poursuite du stage principal. L'étudiant-e pourra la réussir en 3^e année. Toute les autres échelles doivent obtenir la note de 4 pour que le stage de l'année en cours soit validé.

| | | | | | | | | | |
|-----------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|
| 1 ^{re} année | E1 | E2 | E3 | E4 | E5 | E6 | E7 | E8 | E9 |
| 2 ^e année | E1 | E2 | E3 | E4 | E5 | E6 | E7 | E8 | E9 |
| 3 ^e année | E1 | E2 | E3 | E4 | E5 | E6 | E7 | E8 | E9* |

*Pour les étudiant-e-s de 3^e année :

- Si l'échelle 9 n'a pas été certifiée en 2^e année, elle est soumise à la certification (PraFo et RP) et doit faire l'objet d'une autoévaluation de l'étudiant-e.
- Si elle a été certifiée en 2^e année, elle n'est pas soumise à la certification (feedback formatif conseillé dans les commentaires) et ne fait pas l'objet d'une autoévaluation argumentée écrite de l'étudiant-e.

Les consignes des dossiers de certification présentées ci-après sont détaillées dans l'ANNEXE 5.

Le-la PraFo assiste, en principe, à la leçon filmée et reçoit à ce moment tous les documents liés à cette leçon. Pour la co-certification, il est donc possible qu'il-elle ne prenne connaissance que de l'autoévaluation argumentée. Le-la RP se réserve le droit de lui demander de prendre connaissance de l'entier du dossier de certification au besoin.

| | |
|-----------------------|--|
| 1 ^{re} année | <ul style="list-style-type: none"> • Délai de dépôt du dossier de certification : 25 mai au plus tard • Planification écrite de la leçon filmée (2-3 pages et annexes) • Leçon filmée (30-45 minutes) et autorisation (vidéo) • Autoévaluation argumentée écrite de E1 (env. 1 page) |
| 2 ^e année | <ul style="list-style-type: none"> • Délai de dépôt du dossier de certification : 2 mai au plus tard • Planification écrite d'un projet (min. 5 leçons durant au moins 3 semaines ; 2-4 pages de présentation du projet et annexes) • Planification écrite de la leçon filmée (2-3 pages et annexes) • Leçon filmée faisant partie du projet (30-45 minutes) et autorisation (vidéo) • Autoévaluation argumentée écrite de E4 (max. 1 page par échelle) |

| | |
|-------------------------|--|
| 3 ^e année | <ul style="list-style-type: none"> • Délai de dépôt du dossier de certification : 10 avril au plus tard • Planification écrite d'un projet (min. 5 leçons, durant au moins 3 semaines ; 2-4 pages de présentation du projet et annexes) • Planification écrite de la leçon filmée (2-3 pages et annexes) • Leçon filmée faisant partie du projet (30-45 minutes) et autorisation (vidéo) • Autoévaluation argumentée écrite de E5, E7 et E9* (max. 1 page par échelle) • Entretien tripartite (PraFo, RP, étudiant-e) |
|-------------------------|--|

**Pour les étudiant-e-s de 3^e année, si l'échelle 9 a été certifiée en 2^e année, l'étudiant-e ne doit pas faire d'autoévaluation argumentée écrite.*

Pour tous les travaux écrits, les exigences formelles sont identiques. Tout d'abord, la maîtrise du français répond à la règle suivante : au-delà de deux erreurs en moyenne par page (orthographe et syntaxe), le travail est considéré comme ne répondant pas aux exigences. Il est alors sanctionné de la note 3 et devra être déposé pour une nouvelle certification d'ici au 15 août (pour la session d'examens d'août-septembre). De plus, tout document écrit doit respecter les normes APA, l'anonymat, être remis dans les délais exigés et écrit avec la police de caractère Times New Roman (12, interligne 1.5).

2.8.2 Communication des résultats

À l'issue de la co-certification, les résultats sont communiqués à l'étudiant.e de la manière suivante :

- En cas de réussite de la formation pratique, les étudiant-e-s accèdent à leur note ainsi qu'au bilan certificatif au moment où leur RP le valide sur IS-Academia.
- En cas d'échec de la formation pratique, l'étudiant-e sera contacté-e par le service académique. Il-elle recevra ensuite un rapport du jury lors de l'annonce officielle des résultats d'examen.

2.8.3 Stage de remédiation

Tout échec à la formation pratique implique la mise en place d'un semestre de remédiation en responsabilité partagée (stage A) durant l'année qui suit l'échec. Le dispositif d'évaluation est identique à celui de l'année échouée (voir 2.8). Il est encadré par deux visites réalisées par deux RP. En ce qui concerne le séminaire d'intégration, celui-ci est repoussé d'une année.

3. LES STAGES D'OBSERVATION (1^{re}, 2^e année)

L'étudiant-e effectue 4 stages d'observation de **2 jours (12 périodes au minimum)** dans des contextes différents de son stage principal. Ceux-ci lui permettent d'approcher diverses populations d'élèves de l'enseignement spécialisé dans des établissements variés, de se familiariser avec d'autres pratiques pédagogiques, d'approcher des modalités plurielles de prise en charge et de travail en équipe et finalement de s'informer sur les dispositifs institutionnels qui accueillent les élèves relevant de l'enseignement spécialisé. Une **offre annuelle** est proposée par les PraFos du domaine de l'enseignement spécialisé (sur **Moodle STobs, clé d'inscription : STobs2022**). Il est également possible de se rendre auprès d'un-e enseignant-e spécialisé-e en dehors du réseau des PraFos. Exceptionnellement, au cours de sa formation, l'étudiant-e peut réaliser **un** stage dans un domaine connexe dans lequel il-elle n'est pas accompagné-e par un-e enseignant-e spécialisé-e (par exemple, enseignement à l'hôpital, service éducatif itinérant...). Il-elle doit toutefois motiver explicitement son choix et celui-ci doit être validé par le-la RP.

3.1 Modalités de réalisation (1^{re}, 2^e année)

L'étudiant-e réalise **obligatoirement 2 stages d'observation (MAES 12STA.2 ET 34STA.2) par année.** Ces stages doivent être effectués au plus tard le 15 juin.

Tout d'abord, il-elle soumet son projet de stage (lieu de stage, objectif...) au·à la RP. Pour établir celui-ci, il-elle remplit l'ANNEXE 6. Si le projet est accepté, il-elle contacte l'enseignant·e spécialisé·e-hôte. Le stage d'observation se déroule en présence de l'enseignant·e spécialisé·e-hôte. Afin de préparer son stage et durant ce dernier, l'étudiant·e veille à :

- s'informer des conditions particulières liées aux stages réalisés dans l'école ou l'institution-hôte,
- effectuer les stages d'observation en « situation scolaire », l'accomplissement partiel sous forme de camps ou de « semaines vertes » n'étant pas admis,
- faire des stages de 2 jours blocs (deux jours consécutifs) ou sous forme filée (journées ou ½ journées non consécutives, soit 4 matinées ou encore 2 matinées et 2 après-midis),
- observer, échanger avec les différents partenaires et, si le contexte le permet, participer à la vie de la classe,
- consacrer suffisamment de temps avant le stage et après les heures de classe pour échanger avec l'enseignant·e-hôte (attentes respectives, situation particulière des élèves, bilan, propositions...).

Si le stage d'observation ne peut être terminé, pour des raisons propres à l'établissement-hôte et/ou à l'étudiant·e, un nouveau stage doit être organisé par l'étudiant·e.

Les remplacements ne sont pas considérés comme des stages d'observation.

3.2 Validation (1^{re}, 2^e année)

Dans le mois qui suit le premier (1^{re} année) et le troisième stage (2^e année), l'étudiant·e contacte le·la RP. Ce dernier organise un échange (environ 30 minutes) afin de partager les apports d'une telle expérience et de planifier la suivante. L'étudiant·e se prépare à évoquer les 4 points suivants :

- objectifs du stage,
- population et contexte,
- observations réalisées,
- analyse des observations et apports pour sa pratique professionnelle.

Pour pouvoir valider les modules de formation pratique (MAES 12STA/34STA), l'étudiant·e doit avoir déposé sur IS-Academia, avant la fin de la session d'examens de juin, l'ANNEXE 7 attestant la réalisation des 2 stages d'observation pour l'année en cours. En cas d'absence de ce document, l'unité de formation MAES12STA.2 ou MAES34STA.2 est sanctionnée par un échec. Le ou les stages doivent être réalisés au semestre suivant, sans incidence sur le déroulement du stage principal.

4. LES SÉMINAIRES D'INTÉGRATION (1^{re}, 2^e, 3^e année)

Durant chaque année de formation, l'étudiant·e participe à des séminaires d'intégration conduits par un·une RP (Modules 1-2INT, 3-4INT et 502.5/502.6). Il-elle ne peut suivre un séminaire d'intégration que s'il-elle effectue parallèlement son stage principal. La pratique réflexive constitue le cœur de ces séminaires qui visent à :

- former l'étudiant·e à analyser, sur la base de traces (vidéos, écriture a posteriori, travaux d'élèves...), les situations d'enseignement vécues ou observées, prioritairement sous l'angle de leurs effets sur les apprentissages des élèves et leur propre posture ;
- problématiser des situations professionnelles complexes, identifier des ressources auxquelles l'enseignant·e peut recourir pour analyser ces situations et élaborer des pistes d'action pédagogique ;
- développer chez l'étudiant·e le sentiment d'efficacité personnelle sur la qualité des apprentissages des élèves et la réduction des inégalités scolaires, contribuant ainsi à la construction d'une identité professionnelle solide.

Les RP entretiennent des contacts avec les PraFos et se tiennent au courant des projets menés par l'étudiant·e dans sa pratique. Ces contacts peuvent notamment prendre la forme de rencontres entre étudiant·e-s, RP et PraFos, dans une perspective d'échanges réciproques de savoirs et d'expériences. Les groupes de séminaires d'intégration sont constitués par les responsables de la formation pratique.

4.1 Validation

Les séminaires d'intégration ne font pas l'objet d'une évaluation certificative, mais sont validés chaque semestre si les quatre critères ci-dessous sont réunis :

- **présence de l'étudiant-e à l'ensemble des séminaires ;**
- **participation active durant les séminaires ;**
- **réalisation de différents travaux exigés par le-la RP ;**
- **réalisation du travail de validation du module MAES1PRA (1re année)** (voir point 4.2).

Chaque année, l'étudiant-e est amené-e à présenter **au moins une contribution spécifique**, définie par le-la RP. Ces contributions peuvent prendre différentes formes : présentation d'une situation à partir d'un récit, d'une leçon filmée, de matériel pédagogique... Pour toute vidéo, l'étudiant-e demande aux personnes concernées **l'autorisation de filmer** (ANNEXE 8) qu'il-elle remet systématiquement avant présentation de la séquence au·à la RP chargé-e du séminaire. **Si deux étudiant-e-s envisagent de se filmer chez le-la même PraFo, une autorisation de filmer conjointe, indiquant les deux noms, peut être adressée aux parents.**

Une absence justifiée est tolérée durant le semestre. Toutefois, à partir de la deuxième absence, le-la RP donne à l'étudiant-e un travail compensatoire. En cas d'absences répétées, la responsable du module et le-la RP considèrent que les conditions de validation ne sont pas réunies.

4.2 Module MAES1PRA « Démarche de planification en enseignement spécialisé »

Ce module aborde les bases de planification en enseignement spécialisé. Les cinq séances (cours et séminaires) ont pour objectif l'analyse a priori mobilisable dans la planification, la formulation d'objectifs généraux, intermédiaires et spécifiques et l'anticipation du contenu des leçons (dispositifs et structure) afin de répondre aux besoins spécifiques des élèves de l'enseignement spécialisé.

Le module est validé dans le cadre du séminaire d'intégration du semestre 1.

5. ANNEXES (1^{re}, 2^e, 3^e année)

ANNEXE 1 : Contrat de stage (1^{re}, 2^e, 3^e année)

Master of Arts / Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé

Contrat de stage en responsabilité partagée, indemnisé ou en emploi
Modules MAES 12STA / 34STA / 536

Période et durée du stage

Durée du stage : 36 matinées par an (A/A+) ou engagement annuel min. en principe 20% (B)

Semestres de formation : 1-2 3-4 5-6

Modalité de stage : Stage en responsabilité partagée (Stage A)

Stage en responsabilité indemnisé (Stage A+) Stage en emploi (Stage B)

Stage en responsabilité partagée/indemnisé : jour choisi lu ma me je ve

Partenaires du contrat de stage

Nom et prénom de l'étudiant·e :

Établissement/École spécialisée dans lequel/laquelle se déroule l'activité professionnelle :
Population scolaire concernée :

Nom et prénom du·de la praticien·ne formateur·trice :

Établissement/École spécialisée dans lequel/laquelle se déroule l'activité professionnelle :
Population scolaire concernée :

Nom et prénom du·de la référent·e de pratique :

Calendrier des visites

Toutes les visites doivent être inscrites au fur et à mesure sur IS-Academia, par le·la PraFo et le·la RP (pour les visites tripartites).

Délai pour la reddition des planifications

PraFo et étudiant·e définissent ensemble les leçons pour lesquelles l'étudiant·e assumera l'enseignement. L'étudiant·e envoie une planification détaillée pour chaque leçon enseignée au plus tard 2 jours ouvrables avant la date du moment de stage/de la visite.

Contrat

Objectifs de formation visés par l'étudiant·e³ :

Besoins et/ou attentes de l'étudiant·e :

Objectifs formulés par le·la praticien·ne formateur·trice pour l'étudiant·e :

Besoins et/ou attentes du·de la praticien·ne formateur·trice :

Dispositions particulières éventuelles négociées en début de stage (organisation) :

Lieu et date :

Signature de l'étudiant·e :

Signature du·de la praticien·ne formateur·trice :

³ Tenir compte des objectifs des stages et travaux demandés dans le cadre des modules MAES 12STA/ 34STA/ 536 et, le cas échéant, des bilans des précédents stages – les objectifs seront ajustés au début de chaque année de formation et peuvent être modifiés en cours d'année.

**Avenant au contrat de stage
Modules MAES 12STA / 34STA / 536**

Modification des objectifs de formation :

Lieu et date :

Signature de l'étudiant-e :

Signature du-de la praticien-ne formateur-trice :

ANNEXE 2 : Document de suivi du stage à l'intention des étudiant·e·s, PraFos et RP

Nom et prénom de l'étudiant·e :

École et lieu du stage principal :

Nom et prénom du·de la PraFo :

Nom et prénom du·de la RP :

Année académique :

Date :

(Coloriez les bonnes cases)

| | | | | | | | |
|--------------------------------|--|----|----|---|----|--|----------------------|
| Semestre de formation pratique | S1 | S2 | S3 | S4 | S5 | S6 | Stage de remédiation |
| Échelles évaluées | 1 ^{re} année : E1, E2, E6, E7, E8 | | | 2 ^e année : E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9 | | 3 ^e année : E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9* | |

Commentaire éventuel sur la présence ou l'organisation générale du stage :

| Échelles | Énoncé | Remarques | Dates, résultat éventuel! | | |
|--|--|-----------|---------------------------|--|--|
| | | | | | |
| E1 <i>Conditions d'apprentissage</i> | L'étudiant·e est garant·e d'un cadre sécurisant et stimulant. Il·elle crée des conditions favorables aux apprentissages et/ou à la socialisation de tous les élèves, et plus spécifiquement des élèves ayant des besoins particuliers. | | | | |
| E2 <i>Planification</i> | L'étudiant·e planifie son enseignement de manière structurée, en fonction des besoins de la situation. | | | | |
| E3 <i>Outils</i> | L'étudiant·e maîtrise et ajuste les contenus, démarches, méthodes, dispositifs, technologies et outils enseignés/utilisés. | | | | |
| E4 <i>Régulation et autonomie</i> | L'étudiant·e propose une guidance et un étayage au service du développement des apprentissages et de l'autonomie des élèves. | | | | |
| E5 <i>Évaluation</i> | L'étudiant·e propose différents types d'évaluations (y compris l'autoévaluation) et fournit aux élèves des | | | | |

| | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| | rétroactions pertinentes. | | | | |
| E6 <i>Projet de l'élève Certifiée par PraFo</i> | L'étudiant-e synthétise les informations pédagogiques pertinentes afin de créer différents documents au service du projet de l'élève. | | | | |
| E7 <i>Collaboration Certifiée par PraFo</i> | L'étudiant-e développe la dimension collaborative de son travail avec les partenaires internes et externes de l'école. | | | | |
| E8 <i>Éthique</i> | L'étudiant-e s'engage dans la profession et dans les relations avec autrui en accord avec les cadres éthiques, déontologiques et réglementaires. | | | | |
| E9* <i>Dynamique de groupe</i> | L'étudiant-e crée une dynamique de groupe favorable à la progression et à l'épanouissement de chacun-e. | | | | |

¹ : Trois cases prévues pour 3 évaluations sont proposées sur ce tableau. Toutefois, celles-ci peuvent être plus ou moins nombreuses.

*Pour les étudiant-e-s de 3^e année, si l'échelle 9 a été certifiée en 2^e année, l'étudiant-e ne doit pas faire d'autoévaluation argumentée écrite.

Commentaire sur le travail effectué en stage :

ANNEXE 3 : Rapport de visite (1^{re}, 2^e année)

L'étudiant·e est amené·e, suite à la visite, à rédiger un rapport écrit (avec notamment une réflexion sur les échelles descriptives), selon des modalités définies par les différents partenaires.

En effet, la visite est évaluée de manière formative grâce aux échelles correspondant à l'année de formation de l'étudiant·e. L'échange entre partenaires est notamment engagé sur ce thème, lors de l'entretien post-visite.

1/ Informations générales

Nom et prénom de l'étudiant·e :

Nom et prénom du·de la référent·e de pratique :

Nom et prénom du·de la praticien·ne formateur·trice :

Lieu et date de la visite :

Semestres de formation :

2/ Circulation du document (par courriel)

1° Soit l'étudiant·e réalise directement le rapport de visite suite à l'entretien, soit le RP lui adresse le fichier précisant les points à traiter dans le rapport.

2° Dans un délai de trois semaines après la visite, l'étudiant·e complète sa partie et renvoie le document à son·sa RP et au·à la PraFo (qui peuvent commenter s'ils·elles le désirent).

3° L'étudiant·e **dépose la version finale sur IS-Academia** (au plus tard, 6 semaines après la visite).

3/ Éléments sur lesquels va porter le texte réflexif

(tels que négociés lors de la discussion)

3.1/ Rapport de l'étudiant·e (notamment en lien avec une-des échelles descriptives)

3.2/ Remarques, compléments éventuels du·de la praticien·ne formateur·trice

3.3/ Remarques, compléments éventuels du·de la référent·e de pratique

ANNEXE 4 : Certification de la pratique annuelle (1^{re}, 2^e, 3^e année)

Nom et prénom de l'étudiant-e :

École et lieu du stage principal :

Nom et prénom du-de la PraFo :

Nom et prénom du-de la RP :

Année académique :

(Coloriez les bonnes cases)

Échelles évaluées

1^{re} année : E1, E2, E6, E7, E8

2^e année : E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9

3^e année : E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9*

*Pour les étudiant-e-s de 3^e année :

- Si l'échelle 9 n'a pas été certifiée en 2^e année, elle est soumise à la certification (PraFo et RP) et doit faire l'objet d'une autoévaluation de l'étudiant-e.
- Si elle a été certifiée en 2^e année, elle n'est pas soumise à la certification (feedback formatif conseillé dans les commentaires) et ne fait pas l'objet d'une autoévaluation argumentée écrite de l'étudiant-e.

Les échelles descriptives certifiées en fin d'année font l'objet d'un commentaire établi par le-la PraFo et le-la RP. Les notes (ou résultats) obtenus pour chaque échelle, ainsi que les commentaires finalisés par le-la PraFo et le-la RP lors de la co-certification sont indiqués dans le formulaire de bilan certificatif disponible dans IS-Academia. Le-la PraFo attend que la séance de co-certification ait eu lieu avant de valider le bilan certificatif dans IS-Academia.

Commentaire éventuel sur la présence ou l'organisation générale du stage :

| Commentaires | | *Note | |
|--|--|-------|---|
| E1 Conditions d'apprentissage | | | |
| E2 Planification | | | |
| E3 Outils | | | |
| E4 Régulation et autonomie | | | |
| E5 Évaluation | | | |
| E6 Projet de l'élève Certifiée par Prafo | | | |
| E7 Collaboration Certifiée par Prafo | | R | E |

| | | | |
|---------------------------|--|---|---|
| E8 Éthique | | R | E |
| E9 Dynamique de groupe | | | |

R = Réussi
E = Échoue

Commentaire sur le travail effectué en stage :

| | |
|-----------------------|--|
| Note globale obtenue* | |
|-----------------------|--|

* *En cas d'échec* : L'échec implique la réalisation d'un semestre de remédiation (nouveau stage en responsabilité partagée, avec au moins deux visites de formateur-trice-s de la HEP), conformément à la réglementation en vigueur (RMES art. 25 et Directive 05_06). Une nouvelle certification a lieu à la session d'examen suivant le stage de remédiation. Un second échec (échec au stage de remédiation) entraîne un échec définitif à la formation.

ANNEXE 5 : Dossier de certification (1^{re}, 2^e, 3^e année)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom et prénom de l'étudiant-e :
 École et lieu du stage principal :
 Nom et prénom du-de la PraFo :
 Nom et prénom du-de la RP :
 Année académique :
 Date :

(Coloriez les bonnes cases)

| | | |
|---|--|--------------------------|
| Échelles évaluées | 1 ^{re} année : E1, E2, E6, E7, E8 | |
| | 2 ^e année : E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9 | |
| | 3 ^e année : E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9* | |
| La vidéo (30-45 minutes) a été remise au-à la PraFo et au à la RP | OUI | NON |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

*Pour les étudiant-e-s de 3^e année :

- Si l'échelle 9 n'a pas été certifiée en 2^e année, elle est soumise à la certification (PraFo et RP) et doit faire l'objet d'une autoévaluation de l'étudiant-e.
- Si elle a été certifiée en 2^e année, elle n'est pas soumise à la certification (feedback formatif conseillé dans les commentaires) et ne fait pas l'objet d'une autoévaluation argumentée écrite de l'étudiant-e.

Le présent document constitue le dossier de certification. Il doit être complété par l'étudiant-e pour certifier chaque année de formation, et remis au-à la PraFo et au-à la RP, en avril ou mai (pour la session d'examens de juin, mais au plus tard le 25 mai (1^{re} année), le 2 mai (2^e année) et le 10 avril (3^e année)). Le report du dépôt du dossier de certification au 15 août (pour la session d'août-septembre) reste exceptionnel.

CONSIGNES POUR CHAQUE ANNÉE

| | |
|-----------------------|--|
| 1 ^{re} année | <ul style="list-style-type: none"> • Délai de dépôt du dossier de certification : 25 mai au plus tard • Stage de remédiation, délai de dépôt du dossier de certification : 8 janvier au plus tard • Planification écrite de la leçon filmée (2-3 pages + annexes). La planification comporte toutes les parties nécessaires : description de l'élève ou des élèves et du projet dans lequel la leçon s'insère ; précision des objectifs (généraux, intermédiaires, spécifique) ; apprentissage(s) visé(s) et tâches qui s'y réfèrent ; description des étapes, moyens, durée et dispositifs d'évaluation prévus ; analyse a priori. • Leçon filmée et autorisation (vidéo) : vidéo d'une leçon de 30 à 45 minutes (<u>max.</u>), sans montage (pas de coupure), réalisée sur le lieu de stage principal avec autorisation de filmer. Nous vous recommandons de la réaliser une fois que la visite a eu lieu. • Auto-évaluation argumentée écrite de l'échelle descriptive 1 (env. 1 page). Vous vous auto-évaluez sur l'échelle « Conditions d'apprentissage ». L'analyse s'appuie sur les descripteurs de l'échelle et les arguments sont illustrés (vidéo et autres éléments issus de votre pratique annuelle). Quelques pistes pour l'année à venir, en lien avec cette échelle, sont mises en évidence. |
| 2 ^e année | <ul style="list-style-type: none"> • Délai de dépôt du dossier de certification : 2 mai au plus tard • Stage de remédiation, délai de dépôt du dossier de certification : 8 janvier au plus tard |

| | |
|----------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Planification écrite du projet (synthèse de 2-4 pages, + annexes) pouvant se présenter sous forme de tableau(x). Le projet comporte au minimum 5 leçons (d'une période chacune) et s'étend sur 3 semaines au moins. Il est prévu pour un ou plusieurs élèves. La planification décrit le contexte professionnel, l'élève ou les élèves concernés (ressources, difficultés et besoins en lien avec le projet) ; les objectifs généraux, intermédiaires et spécifiques ; l'évaluation diagnostique en lien avec le projet ainsi que les dispositifs d'évaluations formatives et/ou sommatives. • Planification écrite de la leçon filmée (2-3 pages et annexes). La planification comporte toutes les parties nécessaires : insertion de la leçon au sein du projet ; objectifs ; apprentissage(s) visé(s) et tâches qui s'y réfèrent ; description des étapes, moyens, durée ; dispositifs d'évaluation prévus ; analyse a priori. • Leçon filmée faisant partie du projet et autorisation : vidéo d'une leçon de 30 à 45 minutes (<u>max.</u>), sans montage (pas de coupure), réalisée sur le lieu de stage principal s'inscrivant dans le projet présenté. Nous vous recommandons de la réaliser une fois que la visite a eu lieu. La vidéo est accompagnée de l'autorisation de filmer. • Autoévaluation argumentée écrite de E4 (max.1 page par échelle). Vous vous auto-évaluez sur l'échelle 4 « Régulation et autonomie ». L'analyse s'appuie sur les descripteurs de l'échelle et les arguments sont illustrés (vidéo et autres éléments issus de votre progression annuelle). Quelques pistes pour l'année à venir, en lien avec cette échelle, sont mises en évidence. |
| 3 ^e année | <ul style="list-style-type: none"> • Délai de dépôt du dossier de certification : 10 avril au plus tard • Stage de remédiation, délai de dépôt du dossier de certification : 8 janvier au plus tard • Planification écrite du projet • Planification écrite de la leçon filmée • Leçon filmée faisant partie du projet et autorisation • Autoévaluation argumentée écrite de E5, E7 et E9* (max.1 page par échelle). Vous vous auto-évaluez sur les échelles 5 « Evaluation », 7 « Collaboration » et éventuellement 9 « Dynamique de groupe », si celle-ci n'a pas été évaluée en 2^e année (voir Consignes spécifiques concernant l'échelle 9 ci-dessous). L'analyse s'appuie sur les descripteurs des échelles et les arguments sont illustrés (vidéo et autres éléments issus de votre progression annuelle). • Bilan : vous participez à un bilan, en présence de votre RP et de votre PraFo (entretien d'une durée de 45 minutes environ). Ce bilan est composé de deux parties. La première (30') a pour objet la certification de la pratique, en lien avec la vidéo et les documents écrits remis. Dans la seconde partie (15'), vous êtes invité-e à poser un regard critique et pertinent sur l'évolution de votre pratique, en vous appuyant sur le référentiel de compétences, le contrat, les visites, les stages d'observation ou le travail avec les échelles descriptives. <p style="text-align: right;">} Se référer aux consignes de 2^e année (ci-dessus).</p> |

*Pour les étudiant-e-s de 3^e année :

- **Si l'échelle 9 n'a pas été certifiée en 2^e année, elle est soumise à la certification (PraFo et RP) et doit faire l'objet d'une autoévaluation de l'étudiant-e.**
- **Si elle a été certifiée en 2^e année, elle n'est pas soumise à la certification (feedback formatif conseillé dans les commentaires) et ne fait pas l'objet d'une autoévaluation argumentée écrite de l'étudiant-e.**

L'étudiant-e certifie l'échelle 9 en 2^e et en 3^e années. Toutefois, une insuffisance à cette échelle en 2^e année permet de poursuivre le stage de 3^e année. Cette échelle est certifiée en 3^e année comme les autres échelles. L'autoévaluation de cette échelle a lieu en 3^e année et peut être directement en lien avec la vidéo ou avec d'autres activités menées collectivement durant l'année académique.

Dans l'optique de former l'étudiant·e à l'échelle 9 et de pouvoir la certifier, le·la PraFo peut l'encourager à aménager les conditions nécessaires dans son propre contexte professionnel (stage B) et ce, sur la durée d'un projet ; p. ex., sortir avec plusieurs élèves de la classe, groupe-ressource, coenseignement, etc.. Si le contexte de l'étudiant·e ne permet absolument pas d'enseignement en groupe ou en sous-groupes, le·la PraFo peut proposer son propre contexte professionnel. Dans ce cas, les visites chez le·la PraFo doivent être suffisamment suivies pour qu'un projet puisse y être mené par l'étudiant·e.

ANNEXE 6 : Projet de stages d'observation (1^{re}, 2^e année)

Les stages d'observation doivent être effectués au plus tard le 15 juin.

Nom/ Prénom de l'étudiant·e :

Nom/ Prénom du·de la RP :

Année d'étude : 1 / 2

Stage d'observation N° : 1 / 2

Lieu des stages d'observation précédents si déjà effectué(s) :

➤ **Année 1 :**

•

•

➤ **Année 2 :**

•

•

Date :

1. **Lieu de stage envisagé** (établissement, population, nom de l'enseignant·e spécialisé·e-hôte s'il·elle est connu·e) :
2. **Raisons du choix** :
3. **Objectifs de stage et liens avec le référentiel de compétences et les échelles descriptives** :

ANNEXE 7 : Document de validation des stages d'observation

Nom/ Prénom de l'étudiant·e :

Nom/ Prénom du·de la RP· :

Semestres d'étude :

Date :

Les stages d'observation suivants ont été effectués :

| Stage 1 | Établissement / Institution Nom du·de la PraFo ou du·de l'hôte <i>(préciser la fonction)</i> | 2 jours de stage Précisez les dates et s'il s'agit d'un jour entier ou de demi-journées <i>(jour / matin / après-midi)</i> | Signature du·de l'enseignant·e- hôte |
|-----------------------------------|---|---|--|
| | | | |
| Échange avec le RP | Date : | | Signature du RP : |
| Stage 2 | Établissement / Institution Nom du·de la PraFo ou du·de l'hôte <i>(préciser la fonction)</i> | 2 jours de stage Précisez les dates et s'il s'agit d'un jour entier ou de demi-journées <i>(jour / matin / après-midi)</i> | Signature du·de l'enseignant·e- hôte |
| | | | |

Un formulaire de remboursement des frais de déplacement liés aux stages d'observation est à la disposition des étudiant·e·s à cette adresse : <http://etudiant.hepl.ch>

ANNEXE 8 : Demande d'autorisation de filmer

Dans le cadre de la formation pratique, les étudiant·e·s seront amené·e·s à filmer des moments de classe. Une demande d'autorisation de filmer, à utiliser si la direction d'établissement n'a pas de formulaire propre, est à disposition à cette adresse : <http://etudiant.hepl.ch>

ANNEXE 9 : Synthèse des travaux et des certifications (1^{re}, 2^e et 3^e année)

Nom/ Prénom de l'étudiant-e :

Semestre d'étude :

Date :

| 1 ^{re} année | | | | | | | | | |
|-----------------------|---|---|-------|-------|----|----------|-------------|----------|-----------|
| | Travail | Délai | Etud. | PraFo | RP | En cours | Remédiation | Résultat | Remarques |
| Module MAES 12STA | Horaires du stage sur IS-Academia | 30 septembre | X | | | | | | |
| | Contrat de stage (et planification des visites) | 1 ^{er} octobre | X | X | - | | | | |
| | Avenant au contrat de stage (et éventuelles modifications de planification) | Si nécessaire | X | X | - | | | | |
| | Signalement de difficultés | Si possible avant le 31 mars | - | X | - | | | | |
| | Bilan intermédiaire | 31 janvier | - | X | - | | | | |
| | Évaluation de la pratique sur la base des échelles descriptives | En continu | X | X | X | | | | |
| | Réalisation du stage principal (en responsabilité partagée ou en emploi) | Semestres 1 et 2 | X | X | - | | | | |
| | Réalisation du 1 ^{er} stage d'observation | Si possible semestre 1 | X | - | - | | | | |
| | Échange à propos du 1 ^{er} stage d'observation | Avant le 2 ^e stage d'observation | X | - | X | | | | |

| | | | | | | | | | |
|-------------------------------|--|-------------------------------------|---|---|---|--|--|--|--|
| | Réalisation du 2 ^e stage d'observation | 15 juin au plus tard | X | - | - | | | | |
| | Document de validation des stages d'observation | Avant la fin de la session d'examen | X | - | - | | | | |
| | Visite de stage et rapport (final) de visite | 1 mois après la visite | X | X | X | | | | |
| | Dossier de certification de fin d'année | 25 mai au plus tard | X | - | - | | | | |
| | Co-certification | Avril-Juin | - | X | X | | | | |
| Module MAES 1-2INT | Participation active à tous les séminaires d'intégration | Semestres 1 et 2 | X | - | - | | | | |
| | Autorisation de filmer | À donner avec toute vidéo | X | - | - | | | | |
| | Contribution pour le séminaire d'intégration | Au moins une durant l'année | X | - | - | | | | |

| 2 ^e année | | | | | | | | | |
|--------------------------|---|---|-------|-------|----|----------|-------------|----------|-----------|
| Travail | | Délai | Etud. | PraFo | RP | En cours | Remédiation | Résultat | Remarques |
| Module MAES 34STA | Horaires du stage sur IS-Academia | 30 septembre | X | | | | | | |
| | Contrat de stage (et planification des visites) | 1 ^{er} octobre | X | X | - | | | | |
| | Avenant au contrat de stage (et éventuelles modifications de planification) | Si nécessaire | X | X | - | | | | |
| | Signalement de difficultés | Si possible avant le 31 mars | - | X | - | | | | |
| | Bilan intermédiaire | 31 janvier | - | X | - | | | | |
| | Évaluation de la pratique sur la base des échelles descriptives | En continu | X | X | X | | | | |
| | Réalisation du stage principal (en responsabilité partagée ou en emploi) | Semestres 3 et 4 | X | X | - | | | | |
| | Réalisation du 3 ^e stage d'observation | Si possible semestre 1 | X | - | - | | | | |
| | Échange à propos du 3 ^e stage d'observation | Avant le 4 ^e stage d'observation | X | - | X | | | | |
| | Réalisation du 4 ^e stage d'observation | 15 juin au plus tard | X | - | - | | | | |
| | Document de validation des stages d'observation | Avant la fin de la session d'examen | X | - | - | | | | |
| | Visite de stage et rapport (final) de visite | 1 mois après la visite | X | X | X | | | | |
| | Dossier de certification de fin d'année | 2 mai au plus tard | X | - | - | | | | |
| | Co-certification | Avril-Juin | - | X | X | | | | |

| | | | | | | | | | |
|-------------------------------|--|-----------------------------|---|---|---|--|--|--|--|
| Module MAES 3-4INT | Participation active à tous les séminaires d'intégration | Semestres 2 et 3 | X | - | - | | | | |
| | Autorisation de filmer | À donner avec toute vidéo | X | - | - | | | | |
| | Contribution pour le séminaire d'intégration | Au moins une durant l'année | X | - | - | | | | |

| 3 ^e année | | | | | | | | |
|----------------------|---|------------------------------|-------|----|----------|-------------|----------|-----------|
| Travail | Déla | Etud. | PraFo | RP | En cours | Remédiation | Résultat | Remarques |
| Module MAES 536 | Horaires du stage sur IS-Academia | 30 septembre | X | | | | | |
| | Contrat de stage (et planification des visites) | 1 ^{er} octobre | X | X | - | | | |
| | Avenant au contrat de stage (et éventuelles modifications de planification) | Si nécessaire | X | X | - | | | |
| | Signalement de difficultés | Si possible avant le 31 mars | - | X | - | | | |
| | Bilan intermédiaire | 31 janvier | - | X | - | | | |
| | Évaluation de la pratique sur la base des échelles descriptives | En continu | X | X | X | | | |
| | Réalisation du stage principal (en responsabilité partagée, indemnisé ou en emploi) | Semestres 5 et 6 | X | X | - | | | |
| | Autorisation de filmer | À donner avec toute vidéo | X | - | - | | | |
| | Dossier de certification de fin d'année | 10 avril au plus tard | X | - | - | | | |
| | Co-certification avec entretien tripartite | Avril-Juin | X | X | X | | | |
| Module MAES 502 | Participation active à tous les séminaires d'intégration | Semestres 2 et 3 | X | - | - | | | |
| | Autorisation de filmer | À donner avec toute vidéo | X | - | - | | | |
| | Contribution pour le séminaire d'intégration | Au moins une durant l'année | X | - | - | | | |

ANNEXE 10 : Liste des RP (année académique 2023-2024)

En cas de difficultés ou de questions d'ordre général, les différent·e·s acteur·trice·s de la formation pratique voudront bien s'adresser à :

Formation pratique (Stages)
Module 12STA/34STA/536
Valérie Benoit
valerie.benoit@hepl.ch
Annik Skrivan
annik.skrivan@hepl.ch

Pour les étudiant·e·s :

HEP Vaud
Service académique
av. de Cour 33
1014 Lausanne
etudiants-ps@hepl.ch

Formation pratique (Séminaires d'intégration)
Module 1-2INT/3-4INT/502
Annik Skrivan
annik.skrivan@hepl.ch
Valérie Benoit
valerie.benoit@hepl.ch

Pour les praticien·ne·s formateurs·trice·s et les directions d'établissement :

HEP Vaud
CefopÉ - Centre de soutien à la formation pratique en établissement
av. de Cour 33
1014 Lausanne
stages@hepl.ch

En cas de difficultés ou de questions plus particulières, les RP concernés peuvent directement être contactés.

MAES23 (1^{re} année) :

1/ Allegro Maret Mélanie
melanie.allegro-maret@hepl.ch
2/ Chapuisat Florence
florence.chapuisat@hepl.ch
3/ Ferreira Valente Marco
marco.ferreira-valente@hepl.ch
4/ Meuli Natalina
natalina.meuli@hepl.ch
5/ Neuffer Stéphanie
stephanie.neuffer@edu.vs.ch
6/ Perichon Sylvain
sylvain.perichon@hepl.ch
7/ Rothen Froidevaux Stéphanie
stephanie.rothen-froidevaux@hepl.ch

MAES21 (3^e année) :

1/ Bolzman Lara
lara.bolzman@hepl.ch
2/ Brina Maya
maya.brina@hepl.ch
3/ Chapuisat Florence
florence.chapuisat@hepl.ch
4/ Holland Marie
marie.holland@hepl.ch
5/ Mitrovic Ivana
ivana.mitrovic@hepl.ch
6/ Sommer Grégoire
gregoire.sommer@hepl.ch

MAES22 (2^e année) :

1/ Dénervaud Stéphanie
stephanie.denervaud@hepl.ch
2/ Glassey Dominique
dominique.glassey@memise.ch
3/ Ferreira Valente Marco
marco.ferreira-valente@hepl.ch
4/ Mitrovic Ivana
ivana.mitrovic@hepl.ch
5/ Skrivan Annik
annik.skrivan@hepl.ch
6/ Sommer Grégoire
gregoire.sommer@hepl.ch
7/ Venezia Patrick
patrick.venezia@hepl.ch

ANNEXE 11 : Dates des séminaires d'intégration (Année académique 2023-2024)

| Horaire | Date | RP | Salle – à venir |
|----------------|--|--|---|
| Lu 12h30-14h00 | 25.09.23 09.10.23 30.10.23 13.11.23 27.11.23 11.12.23 | Mélanie Allegro Maret Florence Chapuisat Marco Ferreira Valente Natalina Meuli Stéphanie Neuffer Sylvain Perichon* Stéphanie Rothen-Froidevaux | C33-623 C33-624 C33-716 C33-717 C33-816 C33-819 C33-823 |
| Ma 12h30-14h00 | 26.09.23 10.10.23 31.10.23 14.11.23 28.11.23 12.12.23 | Stéphanie Dénervaux Marco Ferreira Valente Dominique Glassey Ivana Mitrovic Annik Skrivan Grégoire Sommer Patrick Venezia | C33-532 C33-716 C33-816 C33-819 C33-820 C33-823 C33-824 |
| Me 12h30-14h00 | 27.09.23 11.10.23 01.11.23 15.11.23 29.11.23 13.12.23 | Lara Bolzman Maya Brina Florence Chapuisat Marie Holland Ivana Mitrovic Grégoire Sommer | C33-519 C33-532 C33-714 C33-816 C33-819 C33-824 |
| Lu 12h30-14h00 | 19.02.24 04.03.24 18.03.24 15.04.24 29.04.24 13.05.24 | Mélanie Allegro Maret Florence Chapuisat Marco Ferreira Valente Natalina Meuli Stéphanie Neuffer Sylvain Perichon Stéphanie Rothen-Froidevaux | C33-619 C33-719 C33-725 C33-816 C33-819 C33-820 C33-823 |
| Ma 12h30-14h00 | 20.02.24 05.03.24 19.03.24 16.04.24 30.04.24 14.05.24 | Stéphanie Dénervaux Marco Ferreira Valente Dominique Glassey Ivana Mitrovic Annik Skrivan Grégoire Sommer Patrick Venezia | C33-716 C33-717 C33-816 C33-819 C33-820 C33-823 C33-824 |
| Me 12h30-14h00 | 21.02.24 06.03.24 20.03.24 17.04.24 01.05.24 15.05.24 | Lara Bolzman Maya Brina Florence Chapuisat Marie Holland Ivana Mitrovic Grégoire Sommer | C33-716 C33-723 C33-816 C33-820 C33-823 C33-824 |

*Sylvain Périchon ayant 2 groupes de séminaire d'intégration de 1^{ère} année, les dates pour le second groupe sont :

- pour le 1^{er} semestre : (salle C33-816)
 - 02.10.23 / 16.10.23 / 06.11.23 / 20.11.23 / 04.12.23 / 18.12.23
- pour le 2^e semestre : (salle C33-820)
 - 26.02.24 / 11.03.24 / 25.03.24 / 22.04.24 / 06.05.24 / 27.05.24